

LA RENTREE SCOLAIRE POUR LES SECONDES ET NOUVEAUX ELEVES

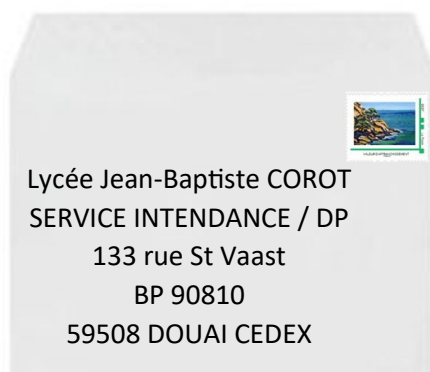
Faire une demande de carte génération HDF sur le site dédié le plus tôt possible (connexion à partir de fin juin)

L'accès au restaurant scolaire nécessite l'ouverture d'un compte individuel. Ce compte doit être approvisionné par le dépôt d'un premier chèque de 40€ signé, à l'ordre de « l'Agent comptable du Lycée Corot », portant au dos le nom, le prénom de l'élève ainsi que la mention « entrée seconde » ou le niveau que vous intégrez si vous venez d'un autre établissement.

JOINDRE UN RIB portant aussi au dos les indications citées ci-dessus.

Déposez vos documents :

- Dans l'urne de l'accueil
- A l'intendance (boîte aux lettres sur la porte du service)
- Par courrier



POUR LES ANCIENS ELEVES DEJA DEMI-PENSIONNAIRES L'AN DERNIER

- A partir de la rentrée, la carte génération HDF sert de carte de cantine.
- Le solde du compte est reporté sur la nouvelle année scolaire.
- Votre compte en ligne reste valable.
- **DEPOSER UN RIB portant au dos le nom et prénom de l'enfant soit dans l'urne de l'accueil, soit dans la boîte aux lettres de l'intendance ou par courrier à l'adresse mentionnée ci-dessus**

LA CARTE GENERATION HDF

La carte utilisée pour la demi-pension est la carte génération HDF. Aucune autre carte ne fonctionne pour les lycéens.

Il appartient à chaque élève de faire sa demande de carte Génération HDF (<https://cartegeneration.hautsdefrance.fr>) s'il n'en dispose pas. La carte génération est délivrée chez vous par le Conseil Régional et est valable durant toute la scolarité au Lycée.

En cas de perte de votre carte génération, il faudra demander une nouvelle carte via le site dédié du Conseil Régional.

Aucune démarche ne pourra être faite par le Lycée.

La carte génération HDF permet de réserver ses repas sur la borne située dans le hall du Lycée et de badger pour obtenir son plateau au distributeur installé au restaurant.

La carte génération HDF permet l'accès au service de restauration **à condition que votre compte sur TurboSelf soit crédité**. Vous pouvez alimenter votre compte **soit par paiement par internet** via le site ou l'application TurboSelf, **soit par chèque**.

Attention : le Conseil Régional des Hauts de France attribue à chaque lycéen une somme forfaitaire (100€ à l'entrée en seconde puis 55€ en 1^{ère} et terminale). Cette aide est utilisable dans les commerces et associations partenaires.

Elle ne permet pas de créditer votre compte TurboSelf.